

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)  
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers  
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique  
Madame SANTERRE, Greffière

**10 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2202474</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Madame Nathalie G. demande au tribunal l'annulation de la décision du 12 aout 2021 par laquelle l'ANAH a décidé de lui réserver pour la réalisation de son projet une prime de seulement 2800 euros au titre du dispositif de la prime de transition énergétique	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame D. Nathalie Marie	Madame D. Nathalie Marie
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	Directeur général
02)	<b>DOSSIER N° 2300394</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	M. Léon Jean P. demande au tribunal d'annuler la décision n° MPR-2022-627599 en date du 13 octobre 2022 prise par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) portant rejet implicite de sa son recours gracieux contre la décision du 12 juillet 2022 lui refusant la subvention "MaPrimeRénov" pour l'isolation du plafond de son habitation	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur P. Léon Jean	SELARL MALTERRE - CHAUVELIER (Cour)
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	Directeur général
03)	<b>DOSSIER N° 2300827</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Karine L. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 9 janvier 2023 née du silence gardé par l'ANAH contre la décision lui accordant un montant de seulement 3 000 euros, au titre de l'aide MaPrimeRénov pour la rénovation de son logement sis ...	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame L. Karine	Madame L. Karine
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	URSO AVOCATS (Cour)

10 heures 00

04)	<b>DOSSIER N° 2302294</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	M. Ludovic M. et Mme Christelle V. demandent au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet prise par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) portant refus d'octroi d'une subvention "MaPrimeRénov"	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur M. Ludovic Madame V. Christelle	Monsieur M.Ludovic Madame V. Christelle
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	URSO AVOCATS (Cour)
05)	<b>DOSSIER N° 2401466</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Madame Tessa P. demande au tribunal l'annulation de la décision de Madame la Directrice générale de l'ANAH née le 26 avril 2024 valant rejet implicite du recours administratif préalable obligatoire dirigé contre une décision de retrait total de la subvention « MaPrimeRénov » du 6 février 2024, ensemble la décision du 6 février 2024	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame P. Tessa Marie	Maître HAYOUN David (Cour)
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	DIRECTRICE GENERALE
06)	<b>DOSSIER N° 2401743</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Laurence B. demande l'annulation de la décision de l'ANAH née le 29 mai 2024 valant rejet implicite du recours administratif préalable dirigé contre une décision de retrait total de la subvention « MaPrimeRénov » du 2 février 2024, ensemble la décision du 2 février 2024.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame B. Laurence	Maître HAYOUN David (Cour)
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	Directeur général

**10 heures 00**

07)	<b>DOSSIER N° 2400673</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Gloria K. demande au tribunal d'annuler la décision du 26 décembre 2023 par laquelle le préfet des Hautes-Pyrénées a classé sans suite sa demande de renouvellement de son titre de séjour	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame K. Gloria Shirley	Maître MARKHOFF Pascal
<b>Défendeur</b>	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
08)	<b>DOSSIER N° 2302155</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Mme Pesty P. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 16 juin 2023 prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant rejet de sa demande de carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" pour raisons de santé	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame P. Pesty	Maître MALFRAY Lidwine
<b>Défendeur</b>	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
09)	<b>DOSSIER N° 2402362</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	M. L. demande au tribunal d'annuler le rejet opposé par l'ANAH en date du 3 septembre 2024 à sa demande d'attribution de l'aide MaPrimeRénov'.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur L. Eric André François	Monsieur L. Eric André François
<b>Défendeur</b>	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	Directeur général

**10 heures 00**

10)

**DOSSIER N° 2403100**

**RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON**

**Titre de l'affaire** M. D. Clément demande l'annulation de la décision du 05/09/24 prise par l'agence nationale de l'habitat portant rejet de l'allocation de la prime Renov.

**Nom des parties**

**Demandeur**

Monsieur D. Clément

**Défendeur**

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

**Représentants des parties**

Maître MOURA Henri (Cour)

Directeur général

**Arrêté le 18/08/2025**

**Le président du tribunal**